

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 AOUT 2009

Etaient présents : M. Eric KLETHI, Maire

M. André ROECKER, Mme Annie HEILBRONN, M. Michel BAUMERT, adjoints,

Mmes Evelyne MULLER et Monique HEILBRONN, M. Bruno OBRECHT, Mme Anne GRAPIN, MM. Laurent CASTELNOVO, Jean-Georges WEISS et Robert ISSLER

Etaient absents excusés : Melle Sophie COPPOLA (procuration à M. André ROECKER) et M. Raymond SIEGWALT (procuration à M. Michel BAUMERT)

M. le Maire ouvre la séance à 20 h. Il remercie les conseillers d'avoir répondu présent à son appel. Il excuse Melle Sophie COPPOLA et M. Raymond SIEGWALT qui ont respectivement donné procuration à MM. André ROECKER et Michel BAUMERT.

Il salue également M. Etienne LEMARIGNIER, trésorier de la commune, ainsi que le public fidèle aux réunions.

Il laisse ensuite la parole à M. LEMARIGNIER qui présente l'analyse rétrospective de la commune réalisée courant juillet 2009, et intégrant les exercices 2004 à 2008. Cette analyse permet de constater qu'à fin 2008, la situation financière de la commune est globalement positive.

Il passe ensuite à l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Adoption PV du 29/06/2009
2. Affaires financières
 - a) Décisions modificatives
 - b) Acquisition emplacement abri-bus
3. Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2010
4. Prévention routière : désignation de 2 correspondants
5. Désignation d'un délégué communautaire

1. ADOPTION PV DU 29/06/2009

Aucune observation n'a été formulée et le procès-verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents.

2. AFFAIRES FINANCIERES

a) DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire informe les conseillers municipaux que divers travaux viennent d'être réalisés, notamment la réfections des chauffages de l'école primaire et du presbytère protestant, la mise en place d'un abri-bus et d'un tourne à gauche rue de Strasbourg ;

Sur sa proposition,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

◆ **approuve** les factures d'investissement suivantes :

☉ Facture de la Sté HIRTZEL-ARBOGAST, pour la réfection du chauffage de l'école primaire, pour un montant de	21 000,00 €
☉ Facture de CONVECTION Sarl, pour la réfection du chauffage du presbytère protestant, pour un montant de	9 000,00 €
☉ Facture de la Sté CLEAR CHANNEL, pour l'acquisition d'un abri-bus, pour un montant de	3 827,20 €
☉ Facture de la Sté VOGEL, pour la création d'un tourne à gauche, pour un montant de	75 309,52 €

◆ **modifie le budget primitif** comme suit :

Dépenses d'investissement :

Compte 2111	+	750,00 €
Compte 2128	+	11 620,80 €
Compte 2135	+	9 228,39 €
Compte 2152	+	75 309,52 €
Compte 21318	-	96 908,71 €

adopté à l'unanimité

b) ACQUISITION EMPLACEMENT ABRI-BUS

M. le Maire rappelle aux conseillers présents que la commune utilise de longue date environ 24 m2 de sol faisant partie de la propriété de M. Alfred HARTWEG pour ses équipements publics.

Dans le but d'y implanter également un abri-bus, M. le Maire propose de régulariser la situation et d'acquérir la partie de terrain utilisé par la commune.

Le conseil municipal,

après avoir entendu les explications de M. le Maire,

et après en avoir délibéré,

approuve l'arpentage réalisé par le Cabinet SEYFRIED-SIMLER en date du 10 août 2009,

décide d'acquérir la surface de 24 m², cadastrée section 2 n° 113/39, au prix forfaitaire de 750.- €, et de l'intégrer au domaine public communal,

autorise M. le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette acquisition.

adopté à l'unanimité

3. FORET COMMUNALE : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2010

Sur proposition de M. Michel BAUMERT, adjoint,

Le conseil municipal,

approuve à l'unanimité l'état d'assiette 2010 telle que proposée par l'O.N.F.

4. PREVENTION ROUTIERE : DESIGNATION DE 2 CORRESPONDANTS

L'Association des Maires de France et l'Etat ont signé le 22/11/2005 une charte nationale de partenariat sur la sécurité routière.

Dans ce cadre, le Bureau de l'Association a décidé, le 2 juillet 2009, de relancer lors de cette mandature une des actions proposées par cette charte : la constitution d'un réseau de « correspondants prévention routière » nommés au sein de chaque commune, afin d'être un relais d'information et de sensibilisation, et demande la désignation de 2 délégués au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du courrier de l'Association des Maires de France,

et après s'être concerté,

désigne

- M. Bruno OBRECHT, en qualité de correspondant titulaire
- Mme Evelyne MULLER, en qualité de correspondant suppléant

approuvé à l'unanimité

5. DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE

M. le Maire fait part aux conseillers présents du courrier de démission qu'il a réceptionné de Mme Patricia NOVI, conseillère municipale

Il remercie Mme NOVI du travail accompli durant l'année écoulée.

Considérant qu'elle était déléguée communautaire, il propose de procéder à la nomination d'un nouveau délégué.

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance de la démission de Mme Patricia NOVI,

désigne Mme Annie HEILBRONN en qualité de déléguée communautaire.

adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22 h.